

Provisoire

7364^e séance Mercredi 21 janvier 2015, à 11 heures New York

 Président :
 M. Barros Melet (Chili)

Étata Unia d'Amérique M. Pragaman

États-Unis d'AmériqueM. PressmanFédération de RussieM. IllichevFranceM. BertouxJordanieM. OmaishLituanieM. BaublysMalaisieM. HaniffNigériaM. LaroNouvelle-ZélandeM. TaulaRoyaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du NordM. ShearmanTchadM. Mangaral

Ordre du jour

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2015/36)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)









La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2015/36)

Le Président (*parle en espagnol*): Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et S. E. M. Paul Seger, Représentant permanent de la Suisse et Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

M. Feltman (parle en anglais): J'ai le plaisir de faire à l'intention du Conseil de sécurité un exposé sur le rapport final du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB). Comme les membres du Conseil le savent, le rapport (S/2015/36) dont est saisi le Conseil passe en revue les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du mandat du BNUB depuis le 31 juillet 2014. Il fait aussi le bilan de la mise en œuvre globale du mandat des missions de maintien de la paix et des missions politiques des Nations Unies au Burundi depuis 2004. Il évalue en outre les difficultés que le Burundi aura encore à surmonter après la fermeture du BNUB le 31 décembre.

Conformément à la résolution 2137 (2014) du Conseil de sécurité, le BNUB a achevé son retrait et son mandat le 31 décembre. Je me suis joint au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Onanga-Anyanga, à Bujumbura pour marquer la fermeture symbolique du Bureau le 12 décembre lors de ma visite au Burundi, et j'ai eu le plaisir de coprésider une chaleureuse cérémonie de baisse du drapeau avec le Ministre des affaires extérieures et de la coopération internationale.

Comme le Conseil le sait, le Burundi a fait des progrès considérables, surmontant d'énormes difficultés depuis la fin de la guerre civile. Le pays a opté pour le partage du pouvoir comme système de gouvernance, établi des institutions ethniquement équilibrées, tenu des élections régulières, et il reste attaché à la promesse de réconciliation nationale. Le Burundi est beaucoup plus sûr et plus sécurisé qu'il y a une décennie. Ces réalisations et l'esprit des Accords d'Arusha sur lesquels elles se fondent, sont d'abord et surtout dus à la détermination des Burundais à rompre avec le passé et à œuvrer en faveur d'un pays pacifique, démocratique et prospère. Elles sont aussi le résultat d'un remarquable niveau d'engagement constant des pays de la région, de l'Organisation des Nations Unies et des partenaires internationaux, ce qui prouve qu'une action internationale concertée peut donner des résultats positifs.

Je voudrais souligner certains des principaux défis auxquels fait face le Burundi. L'esprit d'Arusha, avec ses principes de dialogue, de consensus et de démocratie, s'est érodé depuis les élections de 2010, tandis que la polarisation politique continue d'entraver les efforts visant à consolider la paix, la démocratie et le développement. Des préoccupations persistent au sujet du rétrécissement de l'espace politique, des restrictions à la liberté de réunion et d'expression, et de la difficulté à mettre en place un système de justice indépendant, élément essentiel d'une démocratie qui fonctionne. De plus grands efforts sont nécessaires pour renforcer la croissance économique en faveur des pauvres et créer des perspectives d'emploi, plus particulièrement pour les jeunes du pays.

L'organisation d'élections pacifiques et crédibles est l'un des défis les plus pressants que le Burundi doit relever cette année. Comme les élections précédentes, celles de 2015 offrent aux Burundais l'occasion de renforcer encore davantage les efforts de consolidation de la paix entrepris depuis les Accords d'Arusha. Pour ce faire, il serait souhaitable de répondre aux exigences suivantes : premièrement, il est essentiel que la Commission électorale nationale indépendante gère le processus électoral de manière ouverte, intègre, impartiale et indépendante.

Deuxièmement, les Burundais, quelle que soit leur affiliation politique, doivent être libres d'exercer leurs droits civils et politiques, y compris leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Par ailleurs, il incombe au Gouvernement de veiller à ce que les partis d'opposition et leurs dirigeants soient en mesure de participer pleinement au processus électoral. De leur côté, les partis d'opposition doivent jouer leur rôle, participer au processus électoral dans son ensemble et

avoir recours à des moyens pacifiques et démocratiques pour régler tous les différends électoraux.

Troisièmement, le Gouvernement a la responsabilité de prévenir la violence sans empiéter sur la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique de la population, en veillant à ce que les représentants de l'État et les forces de sécurité agissent de façon impartiale et dans le respect de la loi.

Enfin, les auteurs d'actes illicites de violence politique doivent être traduits en justice sans délai.

Comme l'a demandé le Conseil, la Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB) a été déployée le 1er janvier avec pour mandat d'observer et de suivre le processus électoral au Burundi avant, pendant et après les élections de 2015. L'Envoyé spécial, M. Uteem, a effectué sa première visite au Burundi du 3 au 17 janvier et a, à cette occasion, tenu des réunions fructueuses avec des responsables gouvernementaux et des membres du corps diplomatique à Bujumbura. Il a également inauguré la MENUB en présence de dirigeants de partis politiques, de représentants d'organisations de la société civile et de membres du corps diplomatique. Malheureusement, les représentants du Gouvernement, le Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et les représentants du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) au pouvoir n'ont pas participé à cette cérémonie, car l'accord sur le statut de la mission n'avait pas été signé. Nous avons signé cet accord hier et croyons comprendre que le Gouvernement le fera aujourd'hui.

Les affrontements à la frontière avec la République démocratique du Congo entre l'armée burundaise et les groupes armés ont fortement diminué depuis juillet 2014. Cependant, le 30 décembre, l'armée burundaise a fait état de heurts avec un groupe armé non identifié comptant approximativement 100 à 200 membres entrés depuis la République démocratique du Congo voisine dans la province burundaise de Cibitoke. D'après les informations, il a fallu plusieurs jours à l'armée burundaise pour venir à bout de ce groupe, tuant 95 à 105 de ses membres. Le Gouvernement n'a pas officiellement identifié les assaillantss, et personne n'a revendiqué la responsabilité de cet affrontement. Dans un autre incident survenu le 4 janvier, cinq hommes armés non identifiés vêtus de treillis ont exécuté trois membres du CNDD-FDD au pouvoir dans un bar de la province de Ruyigi, à quelque 250 kilomètres à l'est

de Bujumbura. S'ils ne sont pas gérés avec précaution, des incidents tels que ceux-ci pourraient, en période d'élection, provoquer un regain des tensions politiques.

Outre les élections, le Burundi est face à des défis non moins critiques. L'amélioration de la santé, de l'éducation, de la situation de l'emploi et des infrastructures doit être au cœur du débat politique si les dirigeants du pays sont déterminés à faire passer l'intérêt national avant tout. Le Gouvernement devra élargir l'espace politique et permettre aux institutions démocratiques d'assurer l'équilibre des pouvoirs indispensable à une démocratie qui fonctionne, surtout s'il veut réunir un consensus plus large en matière de formulation des politiques. Les institutions du secteur de la sécurité et de la justice devront être durablement professionnalisées et leurs capacités renforcées, surtout si l'on veut qu'elles gardent la confiance de la population.

Le règlement des problèmes qui subsistent va nécessiter la mobilisation de tous les Burundais et l'appui soutenu des partenaires de développement du Burundi. Le communiqué conjoint publié à l'occasion de la table ronde avec les partenaires du Burundi le 12 décembre a réaffirmé les engagements mutuels pris par le Gouvernement et ses partenaires lors de la Conférence des partenaires, tenue à Genève en 2012. Entre autres engagements, le Gouvernement a notamment promis de garantir un processus électoral crédible, pacifique et ouvert à tous, tandis que les partenaires internationaux et régionaux se sont engagés à continuer d'appuyer les efforts de consolidation de la paix et de développement socioéconomique dans le pays.

À cet égard, je note avec satisfaction que l'ONU continuera de fournir un appui, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, en vue de renforcer le dialogue politique et la cohésion sociale, la participation des jeunes à la vie politique et socioéconomique, les droits de l'homme et de permettre le règlement des différends fonciers.

Je tiens à souligner l'importance de l'appui du Conseil de sécurité pour les initiatives de paix et de sécurité régionales. L'appui du Conseil à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région ouvre des possibilités à cet égard. L'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont également des rôles importants à jouer en la matière.

15-01839 **3/9**

Pour conclure, je saisis cette occasion pour remercier le peuple et le Gouvernement burundais de leur coopération avec le BNUB, qui a notamment permis de procéder sans heurt et dans les temps au retrait de la mission. Je tiens à remercier l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga, de la manière remarquable dont il a dirigé le Bureau, et tout le personnel du BNUB de sa contribution aux efforts de l'ONU au Burundi. Je renouvelle également nos remerciements à la Commission de consolidation de la paix, au Fonds pour la consolidation de la paix et à tous les donateurs bilatéraux pour le partenariat fructueux en faveur de la consolidation de la paix au Burundi.

Enfin, je remercie le Conseil de son engagement continu au Burundi, grâce aux différentes présences des Nations Unies qu'il a déployées dans le pays au cours des 10 dernières années.

Le Président (parle en espagnol) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Seger.

M. Seger: Avant toute chose, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, qui vient de parler, non seulement pour son résumé très complet, mais aussi pour son engagement personnel en faveur de la cause burundaise. Nous avons eu le plaisir de nous croiser à Bujumbura à la mi-décembre et d'assister ensemble à plusieurs réunions, y compris la cérémonie marquant la fermeture du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) le 12 décembre, qu'il a mentionnée. La participation de M. Feltman à la table ronde organisée entre le Gouvernement et les principaux partenaires internationaux, les 11 et 12 décembre, a par ailleurs largement contribué à la réussite de cette réunion.

Je salue également la présence de l'Ambassadeur du Burundi, mon cher ami, S. E. M. Albert Shingiro, qui était aussi au Burundi tout au long de mon voyage et dont l'engagement personnel a été décisif pour l'adoption de la déclaration conjointe à Bujumbura.

La séance de ce jour étant la dernière consacrée au BNUB, je tiens à m'associer aux expressions de gratitude formulées à l'endroit de l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, mon cher ami Parfait Onanga-Anyanga, et de son équipe, pour leur travail remarquable au service de la nation burundaise et pour la qualité de notre partenariat dans cette entreprise commune. Cela dit, malgré le départ du BNUB, et je suis certain que Parfait serait d'accord avec moi sur

ce point, le moment n'est pas encore venu d'évoquer le passé. Bien au contraire, c'est sur l'avenir que nous devons nous concentrer. Les enjeux sont trop cruciaux, surtout en cette période pré-électorale, pour que nous puissions nous permettre de relâcher notre attention.

En ma qualité de Président de la formation Burundi, je me suis rendu au Burundi du 8 au 12 décembre 2014 avec le Sous-Secrétaire général à l'appui à la consolidation de la paix, M. Oscar Fernández-Taranco. Ayant déjà rendu compte en détail de cette visite au Conseil dans mon courrier du 30 décembre 2014 (S/2014/954), je n'aborderai donc que le point le plus important, qui est la table ronde.

J'ai trouvé les discussions que nous avons eues très réconfortantes sur des sujets aussi importants que le suivi des engagements mutuels pris à Genève en 2012, les implications du retrait du BNUB sur la coopération internationale élargie entre le Burundi et ses partenaires, et les perspectives du partenariat, en partant du principe que les élections se dérouleront de manière libre, transparente, crédible, ouverte et pacifique. À cet égard, je tiens particulièrement à saluer le dévouement personnel exprimé par le Président Nkurunziza à l'ouverture de la table ronde en vue de la tenue d'élections libres, inclusives et paisibles. Le communiqué conjoint adopté à l'issue des débats marque une étape très encourageante, et j'espère qu'il deviendra un document de référence pour chacun de nous. J'exhorte les deux parties, le Gouvernement et les partenaires internationaux, à mettre en œuvre de manière exhaustive les engagements politiques pris avec la déclaration conjointe.

J'en viens aux trois points qui, selon moi, méritent particulièrement l'attention du Conseil : tout d'abord, la situation actuelle au regard de la sécurité, ensuite la présence de l'ONU sur le terrain, et enfin, l'avenir de la Commission de consolidation de la paix.

Je partage pleinement l'inquiétude du Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, quant aux actes de violence perpétrés récemment dans les provinces de Cibitoke et de Ruyigi, qui ont malheureusement fait de nombreuses victimes. Il faut condamner fermement ces attaques récentes, comme tout recours à la violence à des fins politiques. Étant donné les incertitudes qui entourent toujours l'identité des groupes armés impliqués, de même que la nature exacte des hostilités, je recommande vivement aux autorités nationales compétentes de poursuivre les enquêtes sur ces événements, d'une manière rapide et impartiale Tant

que les faits n'auront pas été clairement établis, on verra se propager les rumeurs, au détriment d'un contexte politique déjà tendu dans la perspective des élections. Une enquête impartiale, j'en ai la conviction, ne pourra que contribuer à instaurer le climat de confiance dont le pays a besoin.

Je condamne avec la même fermeté l'attaque lancée le 4 janvier par des assaillants non identifiés contre des partisans du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie(CNDD-FDD), le parti au pouvoir, près de la frontière tanzanienne, et qui a fait trois morts. Ces incidents sont la preuve que malgré le retrait du BNUB, nous – et dans ce « nous », j'inclus le Conseil de sécurité – devons rester vigilants. La période électorale battra bientôt son plein, avec à la clef des tensions qu'il faudra gérer avec prudence. Ce n'est pas le moment de baisser la garde.

Il va sans dire que la violence, quels qu'en soient les auteurs, n'a pas sa place au Burundi. Dans l'actuel contexte pré-électoral, la seule option valable pour tous les acteurs de la société burundaise est le dialogue, dans l'esprit d'Arusha. On ne le dira jamais assez. Seul un dialogue politique réellement ouvert, dans un espace politique décloisonné assurant la protection de toutes les libertés publiques et les droits de chacun, permettra de réunir les conditions d'élections véritablement libres, équitables, pacifiques et crédibles.

Le second point que je souhaite évoquer est la présence sur le terrain de l'ONU, qui subit des changements considérables. L'équipe pays des Nations Unies, dirigée par le Coordinateur résident; la Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB), nouvelle mission électorale; et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) devront travailler main dans la main pour donner à leur action un effet maximal. Par ailleurs, le Gouvernement devra poursuivre avec toute la famille des Nations Unies une collaboration constructive et de bonne foi.

Le BNUB s'étant retiré, la MENUB a été officiellement mise en place lors d'une cérémonie à Bujumbura le lundi 12 janvier 2015, comme le Secrétaire général adjoint l'a déjà mentionné. Je salue la signature aujourd'hui de l'accord sur le statut de la Mission, qui forme la base pour une coopération constructive entre le Gouvernement burundais et la MENUB. Je suis confiant que la MENUB pourra désormais jouer le rôle pour lequel elle a été mandatée par le Conseil de

sécurité, et sur demande du Gouvernement burundais, y inclus l'engagement avec tous les acteurs politiques du Burundi. Nous avons eu le plaisir d'accueillir l'Envoyé spécial du Secrétaire général et Chef de la MENUB, M. Cassam Uteem, à une réunion du comité de pilotage de la formation Burundi le 22 décembre 2014, et je suis impatient d'entamer avec lui et son équipe une collaboration étroite tout au long de la période électorale.

Le mandat du BNUB étant terminé, c'est désormais l'équipe pays des Nations Unies, dirigée par le Coordinateur résident, qui représente l'ONU sur le terrain. Lors d'une rencontre bilatérale la semaine dernière, Mme Helen Clark, l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, m'a assuré que ses services sont conscients de la situation et prennent les mesures qui s'imposent compte tenu du contexte politique actuel, profondément marqué par les élections à venir, y inclus la nomination d'un nouveau Coordinateur résident qui, si j'ai bien compris, a été sélectionné et dispose d'un profil adéquat. M^{me} Clark a en outre promis d'accélérer le processus de conversion de la dernière subvention du Fonds pour la consolidation de la paix, d'un montant de 11,65 millions de dollars, avec la mise en place de projets de soutien significatifs à la transition pacifique du Burundi.

Un des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, qui est prêt à démarrer, c'est l'établissement d'un réseau des droits de l'homme qui pourrait s'étendre sur l'ensemble du territoire du pays. Le projet a été développé pendant les derniers neuf mois avec le consentement et l'étroite collaboration du Burundi. Le réseau d'observation présenterait une contribution bienvenue aux mesures en place pour protéger et promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pendant la période électorale. Comme le Burundi a récemment souligné, dans le communiqué de la table ronde du 12 décembre 2014, son engagement « à poursuivre la promotion de toutes les libertés publiques, à assurer la protection de tous les défenseurs des droits de l'homme », j'appelle toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts afin de garantir le déploiement rapide du réseau.

On m'a par ailleurs signalé une forte pénurie de personnel au sein de l'équipe pays des Nations Unies, et plus particulièrement dans le Bureau du Coordinateur résident. Le bon fonctionnement de cette équipe étant de la plus grande importance, j'encourage vivement les États Membres à remédier à cette pénurie en détachant le personnel nécessaire.

15-01839 **5/9**

Le HCDH, de son côté, souffre de l'instabilité de ses finances et de sa planification opérationnelle, qui lui a déjà fait perdre au Burundi des collaborateurs expérimentés, alors que le soutien et la surveillance des droits de l'homme y sont plus cruciaux que jamais. J'appelle donc les États Membres à fournir au HCDH les ressources nécessaires, soit 2,2 millions de dollars par an. Je remercie le Fonds pour la consolidation de la paix et l'Allemagne pour leur soutien substantiel à cet égard, en espérant que d'autres les imiteront bientôt.

J'en arrive au troisième et dernier point que je souhaitais évoquer ici : l'avenir de la Commission de consolidation de la paix. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport, mon successeur désigné au poste de Représentant permanent, l'Ambassadeur Jürg Lauber, m'a rejoint lors de mon dernier déplacement au Burundi dans le but, avant tout, de manifester la volonté de la Suisse de poursuivre le mandat au cas où le Burundi souhaiterait rester à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Lors de notre rencontre avec le Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Laurent Kavakure, nous avons abordé franchement cette question, à laquelle il appartient évidemment au Gouvernement de répondre en premier lieu. Je serais favorable à la poursuite de l'engagement au-delà des élections de cette année, principalement pour deux raisons.

La première, c'est que la Commission facteur constituerait un de continuité dans l'accompagnement du pays. Le BNUB s'est déjà retiré et le mandat de la MENUB expirera au terme des élections. La Commission peut contribuer à adoucir cette transition en maintenant son engagement sur trois aspects déterminants : l'accompagnement politique, la mobilisation des ressources et la coordination de l'assistance internationale.

La deuxième raison, en supposant que le processus électoral se déroule avec succès, c'est qu'à l'avenir, la Commission pourrait se concentrer encore davantage sur le développement socioéconomique. Je suis tout à fait d'accord avec le Secrétaire général adjoint que le volet économique est pour le moment très important. L'actuel cadre stratégique quadriennal pour la réduction de la pauvreté, le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté de deuxième génération (CSLP II), expirera en 2016. Il faudra alors en élaborer et en promouvoir un nouveau pour attirer les investisseurs. La formation Burundi, vu sa facilité à se réunir et son expérience acquise dans le contexte

du processus de Genève, pourrait jouer un rôle clef en soutenant le dialogue sur la stratégie de développement post-CSLP II et en accompagnant sa mise en œuvre.

Elle pourrait en outre envisager la création d'un forum international visant à attirer les investisseurs privés au Burundi. J'ai d'ores et déjà évoqué cette question avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Said Djinnit, et je pourrais l'approfondir avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. La poursuite d'une collaboration étroite avec les institutions financières internationales constituerait sans nul doute un pilier pour l'engagement futur de la Commission. À cet égard, je salue vivement la décision de la Banque mondiale - prise lors d'une réunion du Conseil des administrateurs convoquée le 13 janvier à la demande de l'administrateur suisse - d'allouer une aide à la réforme économique de 25 millions de dollars et de rester attentive à la situation du Burundi.

Je le répète, la décision finale du maintien ou non de la Commission de consolidation de la paix appartient au Burundi lui-même, après discussion au sein de la formation au sens large. Dans cette perspective, je prépare actuellement un document de travail qui pourra guider notre réflexion à ce sujet.

En attendant, et je terminerai sur ce point, je continuerai d'assurer pleinement mes fonctions de Président de la formation pendant toute la durée du processus électoral. Je prévois de me rendre sur place encore deux fois, en avril et en juin ou juillet, avant mon propre départ. Comme par le passé, je continuerai à informer le Conseil des activités de la formation et particulièrement de mes visites, sachant que le Conseil restera fermement engagé au Burundi tout au long de cette période électorale cruciale.

Le Président (parle en espagnol) : Je remercie M. Seger de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Shingiro (Burundi): Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter, vous, personnellement, et votre pays de votre accession à la présidence de ce prestigieux Conseil pour le mois de janvier 2015. Soyez assuré, Monsieur le Président, de l'entière coopération de la délégation burundaise durant tout votre mandat.

Permettez-moi également, avant d'entrer dans le vif du sujet qui nous réunit ce matin, de vous remercier d'avoir convoqué cette importante séance consacrée au dernier rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2015/36). Nous remercions aussi le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de son exposé riche d'informations et de son intérêt particulier pour notre pays, le Burundi. Nous gardons encore en mémoire le message fort et constructif qu'il a lancé lors de sa dernière visite au Burundi à la mi-décembre et ses sages conseils lors de l'audience avec le Président de la République, le 12 décembre 2014, peu après les cérémonies de descente du drapeau de l'ancien Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB). C'est aussi le moment privilégié de remercier M. Parfait Onanga-Anyanga, ancien Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi, de l'excellent travail qu'il a accompli depuis qu'il était en poste à Bujumbura. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants d'avoir clôturé en beauté le travail titanesque qu'il a accompli en si peu de temps dans notre pays.

Mon intervention s'articulera principalement sur quatre axes de communication, à savoir : le processus électoral en cours en vue des élections générales en 2015, avec un mot sur la table ronde de suivi de la Conférence de Genève sur le Burundi tenue à la mi-décembre 2014 à Bujumbura, après quoi je ferai un tour d'horizon de la situation sécuritaire puis, tout naturellement, je ferai également quelques commentaires d'ordre général sur le rapport (S/2015/36) soumis à l'appréciation du Conseil cet avant-midi.

Comme le Conseil le sait déjà, l'année 2015 est celle des élections générales au Burundi. Et comme partout ailleurs, le Gouvernement burundais a pris soin de confier ce grand rendez-vous à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) mise en place par voie consensuelle. Le processus préparatoire est donc en marche et une des étapes importantes vient d'être franchie avec le bouclage de l'opération d'inscription des électeurs sur tout le territoire national et dans les ambassades du Burundi à l'étranger. L'opération s'est globalement bien déroulée malgré quelques cas isolés d'irrégularités d'ordre logistique constatées dans certains endroits mais qui ne sont pas de nature à remettre en cause toute l'opération.

Comme il est recommandé au paragraphe 63 du rapport à l'examen, le Gouvernement s'est engagé à

faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les élections de 2015 soient libres, démocratiques, inclusives, transparentes et se déroulent dans la paix et la tranquillité. Le code électoral, le code de conduite et la feuille de route, qui ont été mis en place sur une base consensuelle, sont, de notre point de vue, des outils indispensables pour la conduite des élections à bonne fin. Le Secrétaire général, comme il l'indique au paragraphe 65 de son rapport, reste convaincu que ces instruments adoptés par consensus restent primordiaux pour la suite des élections. Nous partageons avec lui cette observation.

Le Conseil aura entendu ici et là, dans certains milieux politiques et de la société civile, des accusations sur une prétendue préparation de trucage des élections. Le présent rapport y fait allusion en rapportant, au paragraphe 15, les inquiétudes non fondées d'une partie de l'opposition à ce sujet. Je dois dire ici que, juste après avoir entendu ces accusations basées sur des cas isolés et mineurs, le Gouvernement et la CENI ont aussitôt lancé des messages d'apaisement pour appeler les politiciens burundais, la société civile et les médias à adopter un langage responsable et un comportement qui respecte les principes de démocratie et de tolérance, un comportement qui tienne compte du niveau de culture politique de notre population tout en ayant à l'esprit le fait que le Burundi est une jeune démocratie qui se cherche encore et dont les élections dépendront de la qualité de l'expérience progressivement accumulée depuis les élections de 2005.

Lors de la réunion du 22 décembre 2014 entre la CENI et les parties prenantes au processus électoral sur l'évolution de l'inscription des électeurs, les participants ont eu l'occasion de partager des réflexions sur les solutions techniques et politiques qui vont aider la CENI à faire le toilettage du fichier électoral provisoire. À ce sujet, nous avons instauré un débat régulier et ouvert sur toutes les questions qui se poseraient. Étant, comme le Conseil le sait, les champions du dialogue depuis les Accords d'Arusha, nous n'allons pas nous y dérober. D'ailleurs, le présent rapport reconnaît, au paragraphe 64, la ferme volonté de notre gouvernement de maintenir ce dialogue franc et permanent à ce sujet.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer de nouveau la gratitude du Gouvernement burundais à tous les partenaires qui ont déjà apporté leur appui financier et matériel à notre processus électoral, le dernier en date à signer la convention de financement pour appuyer ce processus en cours étant l'Union européenne, avec

15-01839 **7/9**

un montant de 8 millions d'euros. Nous invitons tout naturellement ceux qui souhaiteraient faire de même à agir dès demain.

Aussi, nous apprécions hautement les pays et organisations internationales qui ont accepté d'envoyer des missions d'observation électorale avant, pendant et après les élections afin de couper court à toute spéculation politicienne comme celle que nous avons vécue en 2010 avec le boycott injustifié décidé par certains partis politiques. Nous espérons qu'ils ne vont pas commettre la même erreur cette année car la politique de la chaise vide ne profite à personne. Même sans assise populaire, il faut quand même faire partie du jeu.

Nous saluons à cet effet la nomination du Chef de la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB), M. Cassam Uteem, et nous lui souhaitons un bon succès dans ses nouvelles fonctions. Il peut toujours compter sur la coopération de mon gouvernement à cet effet. L'accord sur le statut de la mission, concernant le personnel de la MENUB, vient d'être finalisé entre les deux parties, ce qui permettra à l'équipe de la Mission présente sur le terrain de travailler sur une base légale solide.

Les élections, nous le savons tous, sont en réalité une manifestation de la bonne marche de la démocratie, parce que la démocratie, c'est l'ensemble des faits et gestes de la vie quotidienne des citoyens par rapport à eux-mêmes et par rapport aux institutions qui les gouvernent. Et la démocratie ne peut pas évoluer dans une société éclatée, non réconciliée et non confiante en elle-même. C'est dans ce cadre que le Gouvernement burundais vient de doter le pays d'une Commission Vérité et réconciliation, et les 11 commissaires qui la composent ont été élus dans la transparence totale.

Comme le Conseil le sait, le Burundi est en train de passer de la phase d'après-conflit à la phase de développement socioéconomique durable. La poursuite des travaux de reconstruction du pays, le cheminement long et pénible vers le développement harmonieux du peuple burundais demandent des moyens colossaux que le Burundi seul ne saurait trouver. C'est dans ce cadre que nous avons tenu avec nos partenaires, les 11 et 12 décembre 2014 à Bujumbura, une table ronde entre le Burundi et ses principaux partenaires techniques et financiers. Nous avons engagé un dialogue sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du cadre stratégique actuel de croissance et de lutte contre la pauvreté en mettant particulièrement en exergue les progrès réalisés

et les défis encore à relever dans la perspective de mise en œuvre de nos engagements mutuels. Nous remercions l'Ambassadeur Seger d'avoir facilité, par son savoirfaire, les négociations et l'adoption du communiqué conjoint qui a sanctionné cet atelier. Nous demandons à nos partenaires de revisiter ce document afin que les engagements réitérés à l'hôtel Club du Lac à Bujumbura soient traduits en actes.

Sur le plan de la sécurité et de la stabilité, comme l'a mentionné le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques au début de son discours, le Burundi est un pays très sûr, exception faite bien évidemment de quelques cas isolés de criminalité dans certains coins du pays. La paix et la sécurité règnent sur tout le territoire national et la population vaque normalement à ses activités. D'ailleurs, le rapport sous examen le reconnaît au paragraphe 20. Le Gouvernement s'est engagé à endiguer toute forme de criminalité et de perturbation de la paix et de la sécurité. Il ne serait pas superflu de rappeler à cet égard qu'à la fin du mois de décembre 2014, alors que la population s'apprêtait à fêter dans l'allégresse la fin de l'année, le Burundi a connu l'infiltration, à partir du territoire voisin de la République démocratique du Congo, d'une colonne d'hommes armés qui ont été vite mis hors d'état de nuire par nos vaillants soldats.

Nous rejetons encore une fois et tout naturellement le choix de la violence comme un moyen de faire des gains politiques dans notre pays. Comme le rapport du Secrétaire général le dit bien au paragraphe 59, mon pays vient de loin. Le Burundi a beaucoup souffert de cycles de violence, et la paix chèrement retrouvée grâce aux différents accords de paix, dont les Accords d'Arusha, est pour nous un acquis que nous devons pérenniser. Le recours à la violence est inacceptable et doit céder la place à la guerre des idées et des programmes de développement.

Parlant justement de cette paix retrouvée grâce à l'appui international, nous poursuivrons, en guise de reconnaissance, la participation du Burundi aux missions de maintien de la paix, plus particulièrement en Somalie et en République centrafricaine. C'est pour nous un point d'honneur en tant que premier pays francophone fournisseur de contingents. Nous profitons de cette occasion pour lancer de nouveau un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte davantage de soutien à nos contingents qui font un excellent travail sur le terrain loin de leurs familles.

Je reviens très rapidement maintenant au rapport soumis à votre appréciation. Aux paragraphes 24 et 25 de la section III.C du rapport, il est fait mention du processus de mise en place des mécanismes de justice transitionnelle. Je l'ai mentionné tout à l'heure, la Commission Vérité et réconciliation a été mise en place. Reste à la communauté internationale de lui apporter un soutien adéquat pour mener à bien sa mission.

Concernant la section III.D, sur la gouvernance et la mise en place des institutions, le Gouvernement burundais continuera de consentir des efforts dans la guerre qu'il mène contre la corruption, et s'efforcera de relever les défis restants dans ce domaine, qui nécessite, comme chacun le sait, un combat permanent. Nous exprimons à cet effet nos vifs remerciements à nos partenaires techniques et financiers pour l'appui apporté aux institutions de lutte contre la corruption et celles chargées de la bonne gouvernance dans notre pays. Tout naturellement, nos remerciements s'adressent également à nos partenaires locaux de la société civile qui ne cessent de contribuer au combat partagé contre le fléau de la corruption. Ils se reconnaîtront, je ne pourrais pas les citer tous au risque d'en oublier certains.

Pour ce qui est de l'état de droit évoqué à la section III.E, il serait utopique de vouloir instaurer un état de droit totalement parfait. Comme le Conseil le sait, l'état de droit est un idéal qu'aucun pays au monde n'a jamais réalisé parfaitement. Malgré tout cela, le Gouvernement a pris des initiatives louables visant cet idéal ou tout du moins cherchant à s'en approcher. Elles incluent notamment la tenue des états généraux de la justice, le plan stratégique du Conseil supérieur de la magistrature et de l'éthique judiciaire, la révision du cadre légal des prisons et des plans de correction, etc. Même si ces efforts ont été omis par le rédacteur de ce rapport, il s'agit de faits qui sont là et qui ont produit des résultats tangibles, bien que des défis persistent encore dans ce domaine.

En ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme, abordée à la section III.F, nous nous réjouissons du fait que le rapport reconnaît que le pays a connu des progrès notables et la diminution sensible de ce que le rapport qualifie d'exécutions extrajudiciaires, et de la violence politique de jeunes affiliés aux partis politiques. À ce sujet, nous rappelons que la lutte contre l'impunité reste une priorité du Gouvernement burundais.

Pour ce qui est de la section III.G, sur le développement économique et social, il sied de rappeler

ici que le Burundi, tout comme la plupart des pays en développement d'ailleurs, ne pourra pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à la date butoir. Mais des progrès remarquables ont été réalisés dans les secteurs de l'éducation et de la santé. En tout état de cause, l'aide au développement doit être repensée pour accélérer la réalisation des OMD encore en souffrance dans nos pays, et le programme pour l'après-2015 en constitue une belle occasion. La Conférence internationale sur le financement du développement, prévue à Addis-Abeba, en Éthiopie, au mois de juillet, est très attendue à cet effet.

S'agissant des questions ayant trait à la consolidation de la paix développées à la section IV., sur les enjeux transversaux, à son point C, l'équipe de pays des Nations Unies qui vient de prendre la relève du BNUB aura tout simplement à mettre en œuvre le plan prioritaire de consolidation de la paix 2014-2016 qui est, comme le sait le Conseil, le résultat d'un processus inclusif.

En ce qui concerne le BNUB et sa transformation en équipe de pays évoquée dans la section V, je voudrais rappeler que la descente du drapeau du BNUB s'est déroulée le 12 décembre 2014, en présence des deux Coprésidents de la cérémonie, M. Jeffrey Feltman ici présent, et M. Laurent Kavakure, notre Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale. Ce geste symbolique a été, il faut le dire, l'expression de deux volontés : tout d'abord celle du Gouvernement burundais, désireux de s'approprier pleinement le processus national de consolidation de la paix, entré dans sa phase de maturation depuis 2005; et ensuite, celle du Conseil de sécurité, telle qu'exprimée dans sa résolution 2137 (2014) du 13 février 2014.

Nous reconnaissons à juste titre que le BNUB, sous le leadership éclairé de M. Parfait Onanga-Anyanga, a accompli un travail de dialogue politique, de protection des droits de l'homme, de renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement et de la société civile, mais également d'appui au processus électoral en cours. L'ONU, dont le Conseil fait partie, peut être fière d'avoir contribué à ce succès partagé.

Le Président (parle en espagnol) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 50.

15-01839 **9/9**